

REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE VIENNE
 Arrondissement : LIMOGES
 Canton : CONDAT/VIENNE
 Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	14
Votants	5

Date de convocation
17/11/2023

Date d'affichage
17/11/2023

Objet : Recrutement par voie de mutation d'un agent technique au service restauration scolaire.

Délibération n° 2023DEL31
 EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE SOLIGNAC

Séance publique du 23 novembre 2023

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes BAYLE, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, FERNANDES, FOURGEAUD, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Caroline BOURGER procuration donnée à Claude GOURINCHAS

Claire MOURNETAS procuration donnée à Nathalie COIGNAC

Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE

Didier LEYRIS procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

Sylvie GUITARD procuration donnée à Stéphane PECHER

Nicole DUPIN a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le départ à la retraite de l'agent responsable de la restauration scolaire au grade d'Agent de Maîtrise Principale 1^{ère} classe et la nécessité de le remplacer,

Le Maire propose à l'assemblée,

De recruter par voie de mutation un Agent Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 9 janvier 2024 au service restauration scolaire.

Certifié exécutoire par Alexandre
 PORTHEAULT, Maire
 Compte tenu de la transmission en
 Préfecture le
 Et la publication le

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

S'LOW 

ID : 087-218719201-20231129-291120237-DE